

le malade où sa famille a caché les constatations du médecin. Seront secrets les seuls faits dont la révélation est susceptible de nuire au client.

C'est l'application de l'article 77 du Code de Procédure civile qui dit : "Pour former une demande en justice, il faut y avoir intérêt".

C'est un principe juridique général que toute faute, serait-ce une simple négligence ou imprudence, oblige son auteur à en réparer les conséquences dommageables (Art. 1053 C. civ.). Cette règle s'applique à l'observation du secret, qui est un cas particulier de responsabilité professionnelle.

Lors donc que la révélation par le médecin cause un dommage au client, comme elle constitue toujours une faute, le médecin se trouve obligé d'indemniser sa victime des suites de son indiscretion.

L'existence d'un dommage est indispensable pour donner lieu à une réparation. Ainsi une parente éloignée, résidant à une grande distance de la ville où la malade a été soignée, n'éprouvant pas un dommage appréciable par suite de la divulgation des constatations faites sur celle-ci, n'a droit à aucun dommages et intérêts.

En revanche, la preuve d'un préjudice quelconque motive suffisamment une demande en indemnité, qu'il soit matériel ou moral.

Il est des hypothèses où la révélation cause un dommage pécuniaire, par exemple, elle peut faire manquer un riche mariage, ou bien empêcher une personne (ouvrier, domestique, nourrice, etc.) de louer avantageusement ses services.

Le plus souvent le dommage sera purement moral. Il consistera d'ordinaire dans l'atteinte portée à la bonne renommée d'une personne. C'est par exemple le discrédit résultant de la révélation d'une fâcheuse hérédité nerveuse, ou de honteuses maladies, de maladies mentales. Mais on en rencontre parfois d'autres ; notamment des époux ont demandé un indemnité à un médecin pour les avoir brouillés l'un avec l'autre par son indiscretion.

Toute personne ayant souffert de la révélation du secret a droit à une réparation, et cette faculté n'est pas réservée au malade lui-même. L'hypothèse se présentera surtout pour des maladies con-